

Ayant entendu l'exposé de M. BARRÉ et après en avoir délibéré, l'assemblée municipale décide, **à l'unanimité** d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 164 096,96 € en section de fonctionnement au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » du budget prévisionnel communal de l'exercice 2016, d'affecter l'autre partie de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 400 000,00€ en section d'investissement au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » du budget prévisionnel communal de l'exercice 2016 et d'inscrire en recettes d'investissement le solde positif du compte administratif d'un montant de 176 669,95 €.

- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Aucune observation n'étant émise, l'assemblée municipale décide, **à l'unanimité**, de fixer les taux d'imposition pour l'année 2016 comme suit :

Taxes	Taux proposés	Base d'imposition	Produit
d'habitation	9,82	6 115 000,00 €	600 493,00 €
foncière (bâti)	15,16	6 851 000,00 €	1 038 612,00 €
foncière (non bâti)	31,72	89 300,00 €	28 326,00 €
		total	1 667 431,00 €

- PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2016

Monsieur BARRÉ présente les grandes lignes du budget 2016.

Madame LECLERC-BUICHON observe que la présentation fait apparaître un montant de 18 000€ au 615221 : entretien et réparation des bâtiments publics alors que ce montant de 18 000€ était inscrit en 2015 au 615228 : entretien et réparation autres bâtiments.

Monsieur BARRÉ explique qu'à compter de 2016 certaines dépenses d'entretien et de réparation vont pouvoir bénéficier du FCTVA ; il s'agit donc de bien identifier ces dépenses.

Madame LECLERC-BUICHON fait la même observation pour le montant de 20 000€ inscrits en 2015 sur la ligne 6168 : autres primes d'assurance et en 2016 sur la ligne 6161 : assurances multirisques.

Monsieur BARRÉ précise qu'il s'agit d'une adaptation des codes d'imputations.

Monsieur BARRÉ indique qu'une ligne nouvelle a été ajoutée au budget ; l'article 6617 qui correspond aux dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants. Il s'agit d'envisager des impayés qui pourraient passer en non valeur. Il ajoute : « *Nous sommes toutefois attentifs au recouvrement des factures* ».

Madame LECLERC-BUICHON constate que la recette au titre des exonérations des taxes est en baisse.

Monsieur BARRÉ confirme les chiffres en baisse sur la notification reçue récemment des services de l'État.

Madame LECLERC-BUICHON note que la recette du produit des immeubles est en baisse. Elle s'interroge : « *s'agit t-il de la Maison médicale ?* »

Monsieur BARRÉ répond : « *il ne s'agit pas de la Maison médicale mais simplement une mesure de prudence.* »

Monsieur BARRÉ poursuit sa lecture du document et aborde la section d'investissement.

Madame LECLERC-BUICHON : « *à l'article 2031, les frais d'études sont en forte hausse ?* »

Monsieur BARRÉ : « *l'augmentation est due à l'étude du réseau d'éclairage public confiée à EDF qui sera réglée en 2016 et à la reprise de l'étude d'aménagement de la place Edmond PIEDAGNEL.* »

A la demande de Madame LECLERC-BUICHON, Messieurs BARRÉ et BILLORÉ apportent des précisions sur les dépenses d'investissement prévues au chapitre 21.

Madame LECLERC-BUICHON annonce que son groupe va voter le budget car *les mesures prévues vont dans le bon sens et prennent en compte les propositions qui peuvent être faites par le groupe Ensemble Pour Agneaux.*

Monsieur BARRÉ présente ensuite le budget du CCAS.

A l'issue de la présentation, le débat étant clos, l'assemblée municipale décide, **à l'unanimité**, d'arrêter le budget primitif de l'exercice 2016 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissements	1 866 026.35 €	1 866 026.35 €
Fonctionnement	3 942 234.71 €	3 942 234.71 €
Total	5 808 261.06 €	5 808 261.06 €

- VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES - ANNEE 2016

Madame DAVID précise que l'association culturelle s'est attachée à étudier les demandes avec beaucoup d'attention en prenant en considération la situation financière et les projets présentés par les associations et notamment la participation des agnelais dans ces projets. Elle ajoute : « *à compter de 2017, il appartiendra à chaque association de solliciter une subvention, les dossiers type ne seront plus envoyés systématiquement.* »

A l'issue de la présentation, l'assemblée municipale décide, **à l'unanimité**, de verser aux associations culturelles pour l'exercice 2016, des subventions pour un montant total de 14190,00€.

- VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CARITATIVES ET DIVERS - ANNEE 2016

A l'issue de la présentation par Monsieur BARRÉ, l'assemblée municipale décide, **à l'unanimité**, de verser aux associations « caritatives et divers » pour l'exercice 2016, des subventions pour un montant total de 7350,00€.

- VOTE DES SUBVENTIONS AUX ECOLES ET EXCEPTIONNELLES -
ANNEE 2016

Monsieur BARRÉ explique que la somme proposée pour répondre aux demandes exceptionnelles n'a pas vocation à être dépensée dans son intégralité. Son montant semble élevé mais il correspond à un ajustement de la ligne budgétaire. Il sera toutefois réduit l'année prochaine.

L'assemblée municipale décide, **à l'unanimité** d'attribuer au groupe scolaire MARIE RAVENEL et de verser à l'Institut des subventions pour un montant total de 24399,00€ et d'inscrire au budget une somme de 9061,00€ pour permettre de répondre aux demandes de subventions exceptionnelles à approuver en conseil municipal.

- QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

Monsieur SÉVÊQUE rappelle que la population agnelaise, 4563 habitants, lui confère toujours le statut de 2^{ème} commune de l'agglomération Saint-Loise.

Madame DAVID annonce l'organisation d'une manifestation sur le thème de « l'épouvantail ». Cette manifestation est ouverte à tous, y compris au conseil municipal ; elle se poursuivra jusqu'au mois de juin. Une communication importante sera faite.

Madame LECLERC-BUICHON souhaiterait que son groupe soit associé à la journée citoyenne et demande si des projets ont été retenus. Elle suggère qu'une action soit menée pour nettoyer le lavoir situé en contrebas du parc de la Palière.

Madame DAVID confirme qu'une réflexion est en cours. Elle invite ceux qui le souhaitent à se rapprocher de Madame DEBONO, absente ce soir, qui est chargée de l'organisation de cette manifestation.

Madame LAMAZURE ajoute que les enseignants du groupe scolaire Marie RAVENEL ont été également sollicités pour participer à la démarche.



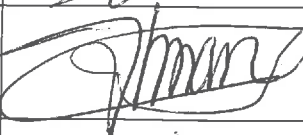
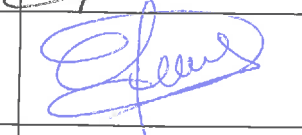




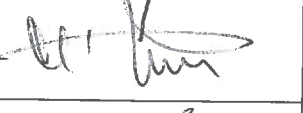

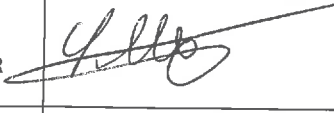
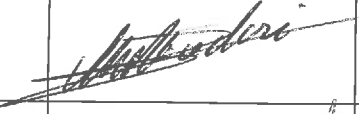
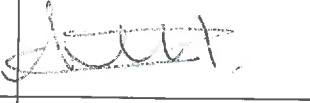

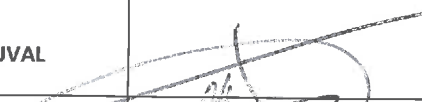

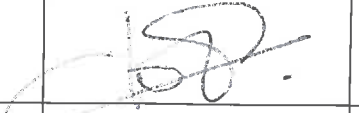
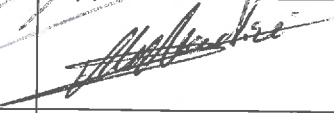
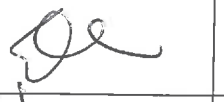



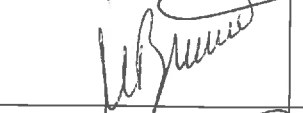

Madame LECLERC-BUICHON informe l'assemblée de la réponse du Préfet au courrier que le groupe Ensemble pour Agneaux lui avait transmis concernant les subventions aux écoles privées de Saint-Lô. Le Préfet a répondu en rappelant le contexte de la loi CARLE, tout en reconnaissant qu'il était possible pour une commune de décider d'accorder des subventions pour ses élèves qui fréquentent des institutions privées hors commune.

Monsieur SÉVÊQUE explique que le débat n'est pas clos. Il confirme effectivement la possibilité offerte aux communes indépendamment du principe de réciprocité existant entre Agneaux et Saint-Lô.

Monsieur SÉVÊQUE lève la séance à 23h00.

Le compte-rendu de la séance est soumis à la signature des élus.

Le rapporteur,

Alain SÉVÈQUE		Françoise COULOMBIER	
Jean-Marie BARRÉ		Daniel DEPINCÉ	
Dany DAVID		Catherine CAUDIN	
Thierry BILLORE		André BULUCUA	
Michèle DEBONO		Yolanda TESNIERE	
Christian DELANOË		Jacques LECHEVALLIER	
Colette LECOT		Pauline BERNABÉ-DOLLEY	
Thierry DUPRAY		Olivier DUVAL	
Gaëlle LOIT		Michèle LALLIER	
Michel DUPONT		Michel MADORÉ	
Evelyne MASSICOT		Annick LAMAZURE	
François HÉRY		Jean-Yves LEMÉTAYER	
Noëlle LECLERC-BUICHON		Élisabeth LEGRAND	
Éric LE BRUMAN	